



PARTAGER

# T transmissions

La revue de la Direction des Soins  
et des Activités Paramédicales

**Numéro 62 / Juillet - Août 2019**

**Elections 2019  
Renouvellement  
des commissions des soins**

**Zoom  
Les manipulateurs en électroradiologie  
médicale à l'AP-HP**

# Sommaire

## Éditorial

Loïc Morvan

Directeur par intérim de la direction des soins  
et des activités paramédicales de l'AP-HP

3

## Dossier : Les élections des CLSIRMT

La CSIRMT : une instance réglementaire qui permet  
aux professionnels d'être informés et d'exprimer leurs opinions,  
leurs logiques et leurs valeurs professionnelles

4

Soyez candidat.e pour représenter votre collègue et votre filière,  
et votez pour élire votre candidat

6

Les modalités de vote pour 2019

6

## Recherche paramédicale

DoC Feeling : création d'un outil d'évaluation paramédicale  
améliorant la précision diagnostique de l'état de conscience  
des patients cérébrolésés non-communicants

7

## Zoom

Les manipulateurs en électroradiologie médicale  
(MERM) à l'AP-HP

8

## Actualités

Les Trophées Patients AP-HP 2019

11

## Agenda

Évènements DSAP/ Autres

12

# Transmissions

# Éditorial



**Loïc Morvan,**  
Directeur par intérim  
de la direction des soins  
et des activités paramédicales  
de l'AP-HP

Dans ce nouveau numéro de *Transmissions* nous avons souhaité traiter tout particulièrement deux sujets en lien avec l'actualité de 2019 et les actions engagées par la direction des soins et des activités paramédicales (DSAP) de l'AP-HP.

Cette année 2019 est forte en changements et transformations, mais riche aussi sur le plan de la créativité et de l'innovation portées par les paramédicaux. En effet, la « *Nouvelle AP-HP* » est constituée désormais de six groupes hospitalo-universitaires (GHU) et de quatre établissements hors GHU. En parallèle de cette actualité qui nous touche tous, il y a celle du renouvellement des commissions locales des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques (CLSIRMT) qui concernent l'ensemble des paramédicaux de l'AP-HP, environ 50 000 professionnels.

Au nombre de seize, avant la constitution des nouveaux GHU, les CLSIRMT seront au nombre de dix après ces élections.

En tant que directeur par intérim de la direction des soins de l'AP-HP et président de la commission centrale des soins, je vous invite tous à présenter votre candidature à ces élections et à voter pour les candidat.e.s de vos collègues et vos filières. En effet, pour que ces instances continuent à être les lieux d'informations, de communications, de débats, d'échanges et de travail, il est important que vous soyez candidat.e pour représenter votre site, votre collègue et votre filière au sein de la future CLSIMRT de votre GHU ou de votre établissement hors GHU.

Les CLSIRMT sont des lieux forts d'expression où vous pouvez exprimer votre vision sur l'organisation des soins et l'évolution des métiers paramédicaux et partager autour de la transformation de l'AP-HP.

Notre second sujet d'actualité concerne les manipulateurs en électroradiologie médicale (MERM), ces professionnels dont l'exercice se transforme au regard des évolutions technologiques et numériques, font aujourd'hui partie des métiers paramédicaux dits en tension. À terme, le manque d'effectifs MERM va poser le problème du fonctionnement des plateaux techniques de radiologie et de radiothérapie et complexifier l'accès aux soins.

Le 12 avril 2019, la DSAP a organisé avec la collégiale des cadres MERM, une demi-journée qui a permis de montrer la diversité et de valoriser les activités des MERM. Cet événement a également permis d'échanger sur la dynamique concernant les modes d'exercice ainsi que les modalités de traitements innovants. Les témoignages que vous pourrez lire dans ce numéro vous montrent l'étendue des possibilités. Aujourd'hui, l'AP-HP met en place une politique d'attractivité et soutient la promotion professionnelle pour accéder à la formation MERM. Pour les professionnels tentés par une carrière de MERM, rapprochez-vous de votre direction des ressources humaines (DRH) et de votre direction des soins (DSAP) pour en discuter.

Je terminerai cet éditorial en vous incitant une nouvelle fois à vous porter candidat.e et à voter lors des prochaines élections des CLSIRMT.



## Les élections des CLSIRMT

L'AP-HP va procéder en octobre 2019 au renouvellement de ses commissions locales des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques (CLSIRMT). En décembre 2019, c'est la nouvelle commission centrale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques (CCSIRMT) qui se réunira et qui sera composée des membres désignés par chaque CLSIRMT.

La CLSIRMT : une instance réglementaire qui permet aux professionnels d'être informés et d'exprimer leurs opinions, leurs logiques et leurs valeurs professionnelles

La loi du 31 juillet 1991, portant réforme hospitalière, a été à l'origine de la mise en place des commissions du service des soins infirmiers (CSSI). Cette instance au travers des travaux réalisés et des réflexions menées a permis aux paramédicaux de la filière professionnelle infirmière de se faire reconnaître collectivement.

Afin que soient représentées les autres catégories de personnels participant aux soins, l'ordonnance hospitalière du 2 mai 2005 substitue à cette commission une commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques (CSIRMT) dont la composition, le fonctionnement et les attributions sont prévus par le décret n° 2005-1656, du 26 décembre 2005 et repris ensuite dans le décret 2010-449 du 30 avril 2010 relatif à la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques dans les établissements publics de santé. Chaque commission est composée de trois collèges.

### Collège des cadres de santé paramédicaux

#### Filière infirmière et spécialisés

infirmier-e-s - IBODE - IADE - puéricultrices

#### Filière rééducation

masseurs-kinésithérapeutes - ergothérapeutes - orthophonistes - orthoptistes - diététiciens - psychomotriciens - pédicures-podologues

#### Filière médico-technique

techniciens en analyse biologique - manipulateurs en électroradiologie médicale - préparateurs en pharmacie

### Collège des aides-soignants

- aides-soignants
- auxiliaires de puériculture
- aides médico-psychologiques

### Collège des professionnels diplômés d'Etat

#### Filière infirmière et spécialisés

infirmier-e-s - IBODE - IADE - puéricultrices - IPA (à partir de septembre 2019)

#### Filière rééducation

masseurs-kinésithérapeutes - ergothérapeutes - orthophonistes - orthoptistes - diététiciens - psychomotriciens - pédicures-podologues

#### Filière médico-technique

techniciens en analyse biologique - manipulateurs en électroradiologie médicale - préparateurs en pharmacie

L'AP-HP, comme l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille et les Hospices Civils de Lyon, est l'un des trois centres hospitaliers universitaires français comportant d'une part, des CLSIRMT dont les membres sont élus, et d'autre part, une CCSIRMT dont les membres sont issus de chacune des CLSIRMT.

Pour la période 2015-2019, nous avons pour l'AP-HP 16 CLSIRMT composées de 32 membres pour les GH et de 16 membres pour les sites hors GH. Depuis le 3 juillet 2019, dans le cadre de la « Nouvelle AP-HP », ce nombre passe à 10 CLSIRMT avec une composition de 40, 32 ou 16 membres en fonction de la taille du groupement hospitalier universitaire – GHU.

| Commission locale des soins |                              |                      |                      |                    |                  |             |                 |                  |
|-----------------------------|------------------------------|----------------------|----------------------|--------------------|------------------|-------------|-----------------|------------------|
| Collège                     | Cadres de santé paramédicaux |                      |                      | Diplômés d'État    |                  |             | Aides-soignants | Total de membres |
| Filière                     | IDE et spécialisés           | Médico-technique     | Rééducation          | IDE et spécialisés | Médico-technique | Rééducation | AS, AXP, AMP    |                  |
| GHU                         | 10                           | 2                    | 2                    | 11                 | 4                | 3           | 8               | 40               |
| GHU HMN                     | 8                            | 2                    | 2                    | 10                 | 3                | 2           | 5               | 32               |
| HUPSSD                      | 8                            | 2                    | 2                    | 10                 | 3                | 2           | 5               | 32               |
| HAD                         | 3                            | 1                    | 1                    | 6                  | 1                | 1           | 3               | 16               |
| San Salvador                | 3                            | Filière non présente | 1                    | 3                  | 1                | 1           | 7               | 16               |
| Hendaye                     | 3                            | Filière non présente | Filière non présente | 3                  | 1                | 1           | 8               | 16               |
| Paul-Doumer                 | 2                            | Filière non présente | Filière non présente | 4                  | 1                | 2           | 7               | 16               |

Les missions de la CSIRMT sont définies réglementairement. Elle doit donner un avis sur :

- le projet de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques élaboré par le coordonnateur général des soins,
- l'organisation générale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ainsi que l'accompagnement des malades,
- la politique d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité des soins et de la gestion des risques liés aux soins,
- les conditions générales d'accueil et de prise en charge des usagers,
- la recherche et l'innovation dans le domaine des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,
- la politique de développement professionnel continu.

Elle est informée sur :

- le règlement intérieur de l'établissement,
- la mise en place de la procédure prévue à l'article L6146-2 sur le contrat conclu entre les professionnels participant aux missions de l'établissement et l'établissement de santé,
- le rapport annuel portant sur l'activité de l'établissement.

Au-delà de ces aspects réglementaires, les CSIRMT sont des instances participatives, d'échanges, de travaux entre les professionnels. Cette dynamique est portée par le président de la CSIRMT, qui est le coordonnateur général des soins du groupe hospitalier (GH), et par les membres du bureau de cette commission.

À titre d'exemple, nous pouvons citer ici des travaux réalisés par la CLSIRMT du GH Henri-Mondor, tels que la rédaction de recommandations portant sur la « Transmission orale en 10 mn » ou l'organisation et le pilotage du premier séminaire des aides-soignants en 2018 ainsi que la réalisation d'un film « Moi aide-soignant ».

Nous pouvons également évoquer le travail réalisé par la CLSIRMT de l'hôpital Paul-Doumer sur l'élaboration d'un triptyque par des aides-soignants sur l'accueil des intérimaires aides-soignants.

Les témoignages des membres actuels des CLSIRMT, comme de la CCSIRMT, montrent une valeur partagée du soin, une reconnaissance bienveillante des identités professionnelles, l'ouverture et la grande responsabilité des professionnels.

## Soyez candidat.e pour représenter votre collège et votre filière, et votez pour élire votre candidat.e

Dans un contexte en mutation, les paramédicaux veulent et peuvent être acteurs des projets et du changement. Chaque membre de la commission représente sa profession dans le groupe hospitalier (GH) et assure un relai d'information apprécié de ses collègues dans les unités de soins, de rééducation et médico-techniques, dans son institut ou son école, dans son service.

Pour pouvoir voter, comme pour pouvoir candidater vous devez, avant tout, vérifier que votre nom figure bien sur la liste des électeurs/éligibles qui est affichée dans votre établissement depuis le 4 juillet 2019.

Vous êtes électeur/candidat pour un collège si vous êtes :

- un professionnel paramédical titulaire, stagiaire ou contractuel relevant des différents corps constituant ce collège et en fonction au sein de l'AP-HP à la date du scrutin, ainsi que si vous êtes en congé maladie quelle qu'en soit la durée, en congé maternité (même sans solde), en promotion professionnelle, en congé de solidarité familiale ;
- un professionnel qui a fait l'objet avant la clôture des listes électorales d'une décision de recrutement prenant effet au plus tard le jour du scrutin.

Si vous êtes actuellement en double carrière, c'est-à-dire que vous êtes titulaire sur un grade et stagiaire sur un autre grade, vous votez/candidatez dans le collège et la filière où vous êtes titulaire.

Par exemple : un aide-soignant titulaire / infirmier stagiaire sera électeur pour le collège des professionnels aides-soignants.

La CLSIRMT pour laquelle vous pouvez candidater et/ou voter est celle en lien direct avec le GH où se trouve votre établissement ou auquel est rattaché votre institut de formation, votre école ou votre pôle d'intérêt commun (PIC).

Si vous pensez être électeur et que vous ne trouvez pas votre nom dans la liste affichée, consultez la direction des soins, le directeur des ressources humaines de votre GH.

## Les modalités de vote pour 2019

Le vote se déroulera, du 7 au 10 octobre 2019, sur la base d'un scrutin à un tour. L'AP-HP, comme de nombreux centres hospitaliers universitaires, aura recours au vote électronique exclusif pour ses élections.

Pour voter, chaque professionnel paramédical devra se munir de son code d'accès et de son mot de passe.

**Le code d'accès** correspond à votre identifiant AP-HP qui figure sur votre fiche de paye.

**Le mot de passe** vous sera envoyé, à votre domicile, au plus tard le 23 septembre. Celui-ci sera sécurisé.

Pour voter, vous pourrez le faire sur votre ordinateur, votre tablette, ou votre smartphone.

Scannez le QR code figurant sur votre notice de vote ou saisissez l'adresse du site de vote :

<http://electionscommissionsoins.aphp.fr/>

Une fois sur ce site, vous devrez cliquer sur « Voter maintenant », et là, vous arriverez sur l'espace de vote qui vous demandera : votre code d'accès, votre mot de passe et votre date de naissance (format : jj/mm/AAAA).

Lors du vote, vous devrez sélectionner vos choix, dans la liste des candidats qui vous sera proposée et qui est en lien avec votre collège et votre filière, en sélectionnant au maximum un nombre de candidats correspondant au nombre de titulaires et de suppléants autorisés pour cette liste.

Lors du dépouillement, les candidats seront classés en fonction du nombre de voix, ce qui déterminera leur classement en tant que titulaire, suppléant ou non élu.

Si deux candidats ont le même nombre de voix, c'est celui qui a de plus d'ancienneté dans le GH qui sera retenu, si l'ancienneté est la même, c'est celui qui a l'âge le plus élevé qui sera retenu.

# Recherche paramédicale

## DoC Feeling : création d'un outil d'évaluation paramédicale améliorant la précision diagnostique de l'état de conscience des patients cérébrolésés non-communicants

*Julie Bourmaleau, cadre supérieure de santé du département de neurologie, Pôle MSN, Hôpital de la Pitié Salpêtrière - Lauréate APINOV 2019 dans la catégorie Trophée Soignant Innovant.*

Au décours d'une agression cérébrale sévère, un patient initialement dans le coma, peut évoluer vers un état de conscience altérée. La détermination précise du niveau de conscience permet de mieux apprécier l'état actuel du malade et d'affiner le pronostic de récupération, pour mieux l'expliquer à ses proches.

Ce diagnostic est parfois difficile à établir et nécessite alors une approche dite « multimodale » associant expertise clinique et neuro-imagerie. C'est dans ce contexte que les acteurs de ce projet ont eu l'idée de proposer une source d'information supplémentaire souvent exprimée en staffs : celle de l'impression subjective des paramédicaux (infirmiers et aides-soignants) qui administrent la plupart des soins délivrés aux malades, 24 h sur 24.

L'outil, baptisé « DoC-feeling » (DoC pour Disorders of Consciousness) utilise une échelle visuelle analogique pour recueillir le ressenti des infirmier-e-s et aides soignant-e-s vis-à-vis de l'état de conscience du patient. 47 patients du service de réanimation neurologique de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière ont été inclus en 18 mois.

Près de 700 évaluations réalisées par plus de 80 soignants ont été collectées. L'étude a ainsi permis de montrer que cette évaluation paramédicale avait une très bonne précision diagnostique en comparaison des évaluations cliniques spécialisées approfondies. L'outil a été intégré à l'évaluation systématique de ces patients et ajouté au dossier informatisé de l'unité.

Il pourrait être diffusé à d'autres équipes sous forme d'application pour smartphone ou pour ordinateur. Une validation multicentrique est en cours de mise en place. Cette approche complémentaire devrait donc permettre d'améliorer la précision diagnostique de l'état de conscience des patients.

Ce travail met en avant l'expertise des soignants ainsi que l'intérêt d'une approche collaborative autour d'un projet de recherche, renforçant la cohésion de l'équipe soignante face à une question clinique réputée complexe.

Le projet de l'intelligence collective consiste précisément à valoriser toute la diversité des connaissances, des compétences et des idées qui se trouvent dans un collectif de travail et à organiser cette diversité en une dynamique créative et productive.

**Pour en savoir plus**

<https://bmjopen.bmj.com/content/9/2/e026211>



# Zoom

## Les manipulateurs en électroradiologie médicale (MERM) à l'AP-HP

### Que couvre l'exercice des MERM à l'AP-HP ?

*Jean-Luc Riu, cadre supérieur paramédical, manipulateur en électroradiologie  
Département médico-universitaire DIAMENT - AP-HP.Sorbonne Université*

La profession de manipulateur d'électroradiologie médicale (MERM) est réglementée dans le Code de santé publique par l'article L4351-1. Il permet aux professionnels de pratiquer des actes en principe réservés aux médecins. Ce cadre législatif a été réformé par l'article 208 de la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016. Le MERM exerce son art sur prescription médicale d'un médecin spécialisé en actes d'électroradiologie comme les radiologues, les médecins nucléaires ou les radiothérapeutes. En effet, ces derniers sont les seuls médecins habilités à définir la technique en fonction de l'indication. Il ne faut pas confondre avec la demande d'examen qui peut être faite par n'importe quel médecin. Cependant, si le MERM agit sous la responsabilité du médecin, il n'est plus question de contrôle ou d'intervention immédiate pour l'ensemble de son activité depuis la publication du décret n°2016-1672 du 5 décembre 2016. En revanche, les articles R4351-2-1 et suivants, visent certains actes qui peuvent être réalisés, pour certains à la condition qu'un médecin puisse intervenir à tout moment et pour d'autres en présence du médecin. Les MERM peuvent exercer dans les domaines de l'imagerie médicale, de la médecine nucléaire, de la radiothérapie et des explorations fonctionnelles. Ils doivent adapter leurs pratiques professionnelles à l'évolution des sciences et techniques en lien avec les spécialités médicales.

Ce qui implique qu'ils doivent mettre à jour leurs connaissances. Au-delà de l'acte technique, le MERM s'implique également dans l'éducation, la recherche, la prévention, le dépistage, la formation et l'encadrement. Les témoignages qui suivent, illustrent pleinement cela.

Depuis fin 2018, les cadres de santé paramédicaux en électroradiologie médicale de l'AP-HP se sont regroupés en collégiale. Les statuts, déposés au siège de l'AP-HP, présentent les principales missions dans lesquelles la collégiale s'est engagée. La promotion de la fonction cadre, le développement de compétences, le système d'information et l'innovation, la qualité et la gestion des risques sont les principaux axes de ses réflexions.

La collégiale a travaillé avec la Direction des soins et des activités paramédicales de l'AP-HP pour organiser une journée d'études et de formation dédiée aux MERM.

Celle-ci a connu un grand succès avec plus de 120 participants. Les présentations sont consultables sur le portail intranet de l'AP-HP :

Thèmes et métiers / Soins / Direction centrale des soins / Les journées professionnelles / Journées professionnelles organisées en 2019.

On peut aussi y accéder par le lien suivant : [portail-cms.aphp.fr/dcsirmt/?page=public](http://portail-cms.aphp.fr/dcsirmt/?page=public)





## Rôles des MERM dans la prise en charge des patients traités par radio-embolisation sélective intra-hépatique

*Gaël Bouron, cadre de santé (CS)<sup>1</sup>, Ophélie Bouquet (MERM)<sup>2</sup>, Sébastien Frémy (MERM)<sup>3</sup>, Emilie Jaafar (MERM)<sup>1</sup>, Marie-José Vieira (CS)<sup>3</sup>, Claire Rahhali (CS)<sup>2</sup>*

*1 : Service de médecine nucléaire - Hôpital Beaujon ; 2 : GCS TEP BIM - Hôpital Beaujon ; 3 : Service de radiologie - Hôpital Beaujon*

**À l'hôpital Beaujon, la prise en charge des patients traités par radio-embolisation sélective intra-hépatique, traitement innovant des tumeurs hépatiques primitives ou secondaires, nécessite une étroite collaboration entre les manipulateurs d'électroradiologie médicale (MERM) des services de radiologie vasculaire et de médecine nucléaire.**

La radio-embolisation sélective intra-hépatique par microsphères d'Yttrium-90 (90Y) est indiquée dans le traitement des tumeurs hépatiques non résécables. Elle consiste en l'implantation intra-artérielle de microsphères marquées à l'90Y permettant la délivrance locale et sélective d'une dose de rayonnements afin de détruire les cellules tumorales. Ce traitement se déroule en deux phases à 15 jours d'intervalle. La première, dite de préparation, est réalisée grâce à une angiographie de l'artère de la tumeur à traiter permettant l'injection de Macro-Agrégats d'Albumine technétiés (99mTc-MAA) suivie d'une scintigraphie au TEMP-TDM<sup>1</sup>. Cette évaluation pré-thérapeutique permet de vérifier le bon ciblage de la tumeur et de calculer l'activité à injecter. C'est au cours de la deuxième phase, dite de traitement, que les microsphères sont injectées. Leur bonne implantation et la dose délivrée à la tumeur sont contrôlées par une scintigraphie au TEP-TDM<sup>2</sup>.

Pour les deux phases, une préparation spécifique de la salle de radio-vasculaire (champs de protection au sol, poubelles spécifiques) est réalisée par les MERM. Ils préparent ensuite le matériel d'artériographie, vérifient l'identité du patient, le bilan sanguin et la prémédication. Ils installent alors le patient sur la table d'examen, lui posent une voie veineuse périphérique et réalisent la désinfection cutanée. Puis, ils servent stérilement le radiologue qui monte une sonde, *via* l'artère fémorale, au niveau de la lésion à traiter. Une fois la sonde en position de référence, les MERM de médecine nucléaire sont appelés pour préparer et acheminer, selon la phase, les 99mTc-MAA ou les microsphères. Après compression du point de ponction, le patient est transféré en lit pour réaliser la scintigraphie en médecine nucléaire. Un contrôle de non-contamination radioactive de la salle et des opérateurs est alors effectué. En 2018, 80 patients ont été traités. Les résultats montrent une bonne efficacité avec une très bonne tolérance.

1.TEMP-TDM : Tomographie par Emission Mono Photonique couplé à une TomoDensitométrie  
2.TEP-TDM : Tomographie par Emission de Positron couplé à une TomoDensitométrie

## Le Cyberknife® : traitement oncologique par radiochirurgie

*Morgane Quinquis et Pascale Betremieux, manipulateurs en électroradiologie médicale à l'Hôpital européen Georges-Pompidou (HEGP)*

**En avril 2016, l'Hôpital européen Georges-Pompidou s'est doté du premier CyberKnife® de l'AP-HP. Les manipulateurs en électroradiologie médicale ont dû se former pour en assurer une manipulation sécurisée.**

Le CyberKnife® est un appareil de radiothérapie stéréotaxique robotisé qui traite de nombreuses tumeurs d'accès difficile avec une très grande précision tout en épargnant les tissus sains entourant la tumeur. Ces indications principales sont les patients inopérables et les ré irradiations. La grande précision de cette machine permet d'augmenter les doses administrées et de limiter le nombre de séances (3 à 8). Dans la majorité des cas, le traitement a peu ou pas d'effets secondaires. Pour Pascale Betremieux qui était déjà à l'HEGP lors de l'installation du CyberKnife®, et ensuite pour Morgane Quinquis, le choix de travailler sur ce nouveau matériel a été guidé par leur souhait d'évoluer et de maîtriser cette nouvelle technique. Pascale Betremieux, qui est aujourd'hui « référente » sur cette machine s'est rendue aux États-Unis avec l'ensemble de l'équipe prévue pour l'ouverture du CyberKnife® afin de se former sur un plan théorique et pratique.

Cette formation s'est poursuivie aux CHU de Lille et de Tours. Pour les nouveaux manipulateurs en électroradiologie médicale (MERM), un apprentissage est mis en place durant quatre mois. Lors de la séance, qui dure entre 30 minutes et 3 heures, le patient est seul dans une salle qui est sous contrôle son et vidéo. Il bénéficie d'un environnement agréable et sécurisé, la séance se déroule en musique, mais cela n'en reste pas moins une situation pouvant être stressante. Avant le traitement, il bénéficie d'une consultation paramédicale réalisée par un manipulateur. Au cours de celle-ci, le patient est informé du déroulement des séances, du fonctionnement de l'appareil, des moyens de surveillance, des soins de support et peut poser toutes les questions nécessaires. Une vidéo lui est montrée. Au début de chaque séance et tout au long du traitement, le MERM refait un point avec le patient sur sa situation clinique et répond à ses interrogations.

## Retour sur le premier protocole de coopération

### PICC-line en Île-de-France

*Florian Brellier, cadre de santé MERM – service d'imagerie, hôpital Saint-Antoine  
Odile Tournemol, cadre paramédical - DMU Adjointe-Département médico-universitaire DIAMENT -  
AP-HP.Sorbonne Université*

Depuis 2015, le service d'imagerie de l'hôpital Saint-Antoine a mis en place un protocole de coopération entre professionnels de santé sur la pose de PICC-line en application de l'article 51 de la loi HPST du 21 juillet 2009 relatif à la mise en place de transferts d'actes ou d'activités de soins entre médecins et personnel paramédical. Le PICC-line est un cathéter veineux central de moyenne durée : entre dix jours et jusqu'à six mois maximum. En matériau souple, il est inséré au-dessus du pli du coude dans une veine périphérique. Il est conçu pour la perfusion de médicaments, la nutrition parentérale, les transfusions, les prélèvements sanguins. Ce protocole répond à l'augmentation des actes d'imagerie interventionnelle, liée à la croissance exponentielle des demandes de PICC et à une démographie défavorable des médecins radiologues. Trois manipulatrices volontaires affectées en radiologie interventionnelle ont participé à la mise en place de ce protocole. Pour être habilitées par l'agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France, elles doivent avoir une expérience du secteur vasculaire, être formées à l'échographie, et enfin, participer à la

pose de vingt PICC en tant qu'aide-opérateur et de dix PICC en tant qu'opérateur principal sous contrôle du radiologue. Les obligations vis-à-vis de l'ARS sont le retour d'indicateurs annuels (taux de poses déléguées, taux d'adhésion des patients, taux de satisfaction...) et la pose au minimum de quatre-vingts PICC par opérateur. L'intérêt majeur pour les patients est une diminution du délai de prise en charge : < 2 jours ouvrés au lieu de plus de 5 jours ouvrés auparavant. La mise en place d'une consultation par les manipulateurs la veille de l'examen présente des intérêts multiples : expliquer le geste, rassurer le patient et obtenir son consentement. Sur le plan managérial, le retour est très positif pour les manipulateurs impliqués. Participer à un acte délégué innovant valorise les compétences et la profession en général. L'attractivité et fidélisation des personnels engagés s'en retrouvent renforcées, tout comme la cohésion d'équipe entre manipulateurs et radiologues.



# Actualités

## Les Trophées Patients AP-HP 2019

**Richard Agnetti, cadre supérieur de santé paramédical,  
Direction des soins et des activités paramédicales de l'AP-HP**

Cette année, en tant que membre du Jury des Trophées Patients 2019, j'ai encore constaté la grande créativité des équipes de soins et leur volonté d'améliorer la prise en soins du patient qui est le moteur de cette créativité. Nous présentons ici le projet lauréat pour chacune des cinq catégories.

**Catégorie « Information auprès des usagers »,** le lauréat est le projet « **Guide de prévention des chutes en sortie d'hôpital** » porté par le Dr Anthony Meziere (hôpital Charles-Foix) et l'équipe pluri professionnelle de son service. Ce guide de prévention des chutes, à destination des sujets âgés en sortie d'hospitalisation, répond aux besoins exprimés par les patients et transmet les messages clé pluridisciplinaires de prévention des chutes. Ce guide est également un outil à destination des aidants.

**Catégorie « Accueil et accompagnement »,** le lauréat est le projet « **Réduction de l'anxiété pré-opératoire par écoute musicale en chirurgie ambulatoire** » porté par le Dr Gilles Guerrier (hôpital Cochin). Cette approche, non-pharmacologique, utilisée pour réduire l'anxiété pré-opératoire permet d'éviter les effets secondaires des sédatifs. Cette écoute musicale, en salle d'induction, de morceaux spécifiquement composés par les patients avec l'aide d'une aide-soignante, permet d'obtenir une réduction du niveau d'anxiété en induisant un état d'hypnose acoustique. Ils sont détendus, plus calmes, plus confiants, plus faciles à anesthésier et moins douloureux après la chirurgie.

**Catégorie « Conditions de vie lors d'un séjour – Association »,** le lauréat est le projet « **Repas Toqué** » porté par l'association Princesse Margot. Ce projet, réalisé au sein de l'unité Adolescents et jeunes adultes de l'hôpital Saint-Louis, vise à offrir une restauration plus attractive aux jeunes de 16 ans en tenant compte des contraintes économiques, techniques et nutritionnelles. Les Repas Toqués sont des recettes conçues pour le plaisir des jeunes par le chef Grégory Cohen avec la collaboration des cuisiniers de l'hôpital et une implication forte de la diététicienne. Ces plats, réchauffés à l'aide de chariots chauffants, sont servis à l'assiette par les aides-soignantes spécialement formées au dressage des plats.

**Catégorie « Conditions de vie lors d'un séjour – Service »,** le lauréat est le projet de mise en place de plateaux repas « **découverte oralité** » pour les enfants hospitalisés qui présentent des troubles de l'oralité alimentaire, porté par Bénédicte Jacquemet, diététicienne. Ce projet consiste à organiser la fabrication de plateaux repas « **découverte oralité** » dans la cuisine diététique de l'hôpital Necker-Enfants malades à la place des plateaux repas classiques. Ces plateaux « **découvertes** » de couleur vive sont plus attractifs. Des aliments spécifiques y sont intégrés afin de proposer une plus large variété de goûts et de textures. Ils sont présentés en petites quantités plus adaptées aux enfants ayant des difficultés alimentaires. Une étroite coordination entre des services habituellement peu en contact a permis de mener à terme ce projet.

**Catégorie « Écoute du patient »,** le lauréat est le projet « **Améliorer le parcours de vie des enfants atteints de maladies rares** » porté par Sixtine Jarde, assistante sociale. Ce projet, qui s'appuie sur une méthode pour les assistants sociaux, accompagné d'une vidéo tutorielle et d'un carnet pour les familles, est à destination des nombreux patients porteurs de maladies rares. Pour la plupart de ces maladies, il n'y a pas de solution thérapeutique. Le malade doit vivre, relever des défis et affronter des difficultés quotidiennement. Ce projet évite les facteurs de rupture de parcours qui peuvent être à l'origine de situations familiales explosives et précaires.

**Catégorie « Ouverture sur la ville »,** le lauréat est le projet « **Protocole COPACOM : Coordination Parcours Complexe** » porté par Claire Queval, cadre de santé. Ce projet consiste à accompagner les patients, les plus vulnérables et porteurs d'une pathologie cancéreuse, dans leur parcours de soins au sein de l'hôpital Henri-Mondor et vers la ville. Grâce à la présence d'une infirmière de coordination lors des rendez-vous à l'hôpital, d'un accompagnement physique et téléphonique et d'un lien facilité avec les acteurs de ville, les vulnérabilités de certains patients ne sont plus un frein à leur traitement.

# Agenda

## DSAP

### Journée professionnelle :

**« Coopérations entre professionnels de santé et pratique avancée »**

Vendredi 29 novembre 2019

Hôpital européen Georges-Pompidou - Auditorium

## Autres

### Journée de formation :

**« Risques infectieux liés aux liquides biologiques »**

Mardi 10 septembre 2019

Campus Picpus

Code stage : 091558632

### Commission pédiatrique du Comité de liaison alimentation et nutrition (CLAN) central :

**« 8<sup>ème</sup> journée de diététique et pédiatrie de l'AP-HP »**

Jeudi 19 septembre 2019

Hôpital Armand-Trousseau – Amphithéâtre Trousseau

### Journée de formation :

**« Approche relationnelle avec les personnes en situation de handicaps sensoriels »**

Jeudi 10 octobre 2019

Campus Picpus

Code stage : 091558413 - Session : 5841300004

### Journées de formation :

**« Rôle du correspondant en hygiène »**

Mardi 15, mercredi 16 et jeudi 17 octobre 2019  
et mardi 5 décembre 2019

Campus Picpus

Code stage : 081558030

### Journée du Comité de liaison alimentation et nutrition (CLAN) central :

**« Obésité et chirurgie bariatrique /**

**Intérêt des régimes sans sel à l'hôpital »**

Jeudi 12 décembre 2019 / 8 h 30 à 17 h

Hôpital européen Georges-Pompidou - Auditorium

Code stage : 0077100020

## Abonnement

Si vous désirez vous abonner au magazine *Transmissions*, version papier ou version électronique, merci d'en faire la demande en précisant vos nom, prénom, service, hôpital ou adresse personnelle par e-mail à : [agnes.vilain@aphp.fr](mailto:agnes.vilain@aphp.fr)

# Transmissions

## Transmissions / La revue de la Direction des Soins et des Activités Paramédicales

- Directeur de la publication : Loïc Morvan
- Chef d'édition : Richard Agnetti,
- Secrétaire d'édition : Agnès Vilain
- Conception & réalisation à la Direction de la communication : Jean-Michel Forestier, Anna-Élodie Preira
- Couverture : François Marin, AP-HP
- Photos AP-HP : François Marin, Lionel Friederich
- Contact : direction centrale des soins - 01 40 27 34 85